

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Centre Communal d'Action Sociale

Séance du : Mercredi 11 décembre 2024



Présents : Mesdames LOMBARDO / BRUNET JAILLY /
VIALLE / CUILIER / SEYMAT / HAMDI
Messieurs DUMAS / ALLAMANDO

Absents / Excusés : Messieurs LEROY / AKYUREK / DURILLON

Pouvoirs : Madame ZULIAN donne son pouvoir à Madame
LOMBARDO
Monsieur TRANCHANT donne son pouvoir à Madame
BRUNET JAILLY

Secrétaire de séance : Christine NEMOZ MOREL

N° 2024/11/12/35

OBJET : RA-Contrat téléassistance

Les Résidences Autonomies ont l'obligation de mettre en place un dispositif de sécurité visant à garantir un environnement sûr : comme un système d'alarme qui permet aux résidents de demander de l'aide en cas de besoin.

L'association AFIPH A DOM (EX ADPA) a repris l'Association Sud Isère Télalarme, par fusion-absorption, et le service technique Télalarme de la CCIAG (compagnie de chauffage de l'agglomération grenobloise), par cession.

L'organisme a passé convention le 05 octobre 2023 pour la location et l'entretien d'un système appel d'urgence. Le prestataire, Téléassistance Sud-Isère, proroge à la demande du CCAS son contrat par avenant du 01 janvier au 30 juin 2025.

A ce titre, il convient de signer un avenant au contrat avec la société qui gère l'appel malade et la téléassistance.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré

-AUTORISER la Vice-présidente à signer l'avenant au contrat pour la location et la maintenance d'un service de télalarme pour hébergement collectif

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET RENDU
EXECUTOIRE COMPTE TENU DE LA TRANSMISSION EN PREFECTURE

Moirans, le 11 décembre 2024

La Présidente,
Valérie ZULIAN,
Et par délégation,
Joséphine LOMBARDO
Vice- présidente du CCAS

